

Table des matières

Sommaire	5
-----------------------	---

Avant-propos	7
---------------------------	---

ÉLISE DERMINE ET DANIEL DUMONT

Des premiers accords collectifs aux conventions collectives de travail régies par la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires	11
---	----

VIVIANE VANNES

Introduction	12
--------------------	----

Section 1. Les premiers accords collectifs de travail	14
--	----

§ 1. La vocation à instaurer la paix sociale dans les entreprises	16
---	----

§ 2. L'efficacité de fait des premiers accords collectifs	17
---	----

Section 2. Les limites juridiques des premiers accords collectifs	18
--	----

§ 1. L'arrêté-loi du 9 juin 1945 – une première esquisse d'un droit nouveau – la distinction entre les accords obligatoires et non obligatoires	19
---	----

§ 2. Les lois des 4 et 11 mars 1954 – la progression vers le caractère obligatoire des accords collectifs	21
---	----

Section 3. La loi du 5 décembre 1968 – une nouvelle source de droit....	22
--	----

§ 1. La levée des obstacles à l'élaboration du statut juridique des conventions collectives.....	23
--	----

§ 2. Le mode de résolution du problème	24
--	----

§ 3. Le caractère essentiellement contractuel de la convention collective de travail – une convention au sens plein du terme....	25
--	----

a) Une définition exemplaire.....	25
-----------------------------------	----

b) Une convention au sens plein du terme mais de nature spécifique	26
--	----

c) Le transfert de la convention au sens plein du terme vers le règlement de la profession	27
--	----

§ 4.	Le caractère hybride de la convention collective du travail	29
a)	La convention collective de travail est un accord.....	29
b)	La convention collective de travail est un règlement.....	30
c)	Le caractère hybride de la convention collective.....	31
Section 4.	La volonté de supplanter le contrat de travail	33
§ 1.	De lois supplétives à des lois impératives.....	33
§ 2.	La volonté du législateur et la distinction entre la partie normative et la partie obligatoire de la C.C.T.	34
§ 3.	Les dispositions normatives de la convention collective de travail.....	34
§ 4.	Les dispositions obligatoires de la C.C.T.	36
Section 5.	Les moyens utilisés par la loi pour imposer la convention collective de travail.....	37
§ 1.	La suprématie de la convention collective par le recours à la hiérarchie des normes.....	38
a)	Le principe	38
b)	Le caractère subordonné de la convention individuelle de travail à la convention collective rendue obligatoire	40
i.	La responsabilité limitée du travailleur.....	40
ii.	La rémunération barémique	41
c)	La hiérarchie entre les conventions collectives	44
i.	Le principe du strict respect de la hiérarchie des normes.....	44
ii.	Les exceptions au strict respect de la hiérarchie des normes.....	45
α.	Le salaire minimum	47
d)	Conclusion.....	48
§ 2.	La suprématie de la convention collective par le recours à l'arrêté royal	48
§ 3.	La suprématie de la convention collective par la technique du caractère impératif de celle-ci	50
§ 4.	La suprématie de la convention collective par la technique du caractère supplétif de celle-ci	53
§ 5.	La suprématie de la convention collective par l'incorporation des dispositions normatives individuelles	56
a)	L'incorporation des dispositions normatives individuelles dans le contrat de travail	56
b)	La volonté du législateur d'assurer la stabilité des conditions de travail	57

c)	Les exceptions au principe de l'incorporation	60
d)	L'intégration jusqu'à l'adoption d'une nouvelle convention collective de travail	60
e)	La durée de la convention collective est sans incidence	61
f)	L'application à toutes les conventions collectives	61
g)	Le caractère rétroactif de la convention collective de travail et l'incorporation des dispositions normatives individuelles	62
h)	La non-application des dispositions normatives collectives de la convention collective	63
i)	Le maintien des dispositions individuelles en cas de cession d'entreprise.....	64
j)	Affaire <i>SABENA/VAN DER VENNET</i> et l'incorporation des dispositions individuelles	65
	i. La situation des hôtessees	65
	ii. La situation du personnel masculin de cabine.....	66
k)	Les conventions de stabilité d'emploi	69
§ 6.	L'application cumulée des articles 19, 23 et 26.....	71
	Conclusion	75

Le champ d'application de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires (art. 2).....

JONATHAN DE WILDE D'ESTMAEL ET LUCIEN RIGAUX		
	Introduction	80
Section 1.	Le champ d'application personnel (potentiel)	82
§ 1.	Le texte légal	82
§ 2.	Les travailleurs et assimilés	83
a)	Notions.....	83
b)	Applications	84
i.	Les apprentis et les stagiaires	85
ii.	Les volontaires.....	87
c)	Les travailleurs exclus de la définition	88
§ 3.	L'employeur et assimilé.....	89
a)	Notions.....	89
b)	Un cas particulier : l'entreprise sans personnel.....	89
Section 2.	Les exclusions.....	90

§ 1.	L'exclusion des travailleurs du secteur public (belge)	91
a)	La zone noire : les personnes morales facilement identifiables comme étant exclues du champ d'application de la loi du 5 décembre 1968 et incluses dans celui de la loi du 19 décembre 1974.....	93
b)	La zone blanche : les personnes morales facilement identifiables comme entrant dans le champ d'application de la loi du 5 décembre 1968	95
i.	Les institutions publiques de crédit.....	95
ii.	Les VITO et les sociétés de logement social	97
iii.	Brussels South Charleroi Airport-Security et Liège-Airport-Security	97
iv.	La loterie nationale.....	98
c)	La zone grise : les organismes d'intérêt public et les établissements publics qui ne sont pas cités dans la loi du 5 décembre 1968	98
i.	Notions de droit administratif relatives aux personnes morales de droit public, aux établissements publics et aux organismes d'intérêt public.....	100
ii.	Les personnes morales de droit public directement visées par les travaux parlementaires	101
α.	Les organismes d'intérêt public visés par la loi du 16 mars 1954	101
β.	Les autres personnes morales explicitement citées par le législateur dans les travaux parlementaires ..	103
iii.	Les personnes morales de droit public qui ne sont pas directement visées par les travaux parlementaires.....	108
α.	Les structures sans personnalité juridique	108
β.	Les personnes morales qui dépendent des communes.....	109
χ.	Les personnes morales qui dépendent de l'autorité fédérale ou des entités fédérées.....	120
§ 2.	Le personnel occupé par une autorité publique étrangère : l'exclusion qui vise à inclure une partie du personnel des ambassades dans le champ d'application de la loi	124
a)	Les texte légal et sa <i>ratio legis</i>	124
b)	Le principe : l'exclusion du personnel employé en Belgique par les autorités publiques étrangères.....	125

c)	L'exception à l'exclusion : l'application de la loi au personnel lié aux ambassades et aux postes consulaires ne disposant pas d'un statut privilégié en vertu du droit international.....	127
i.	Les catégories de personnel rattaché aux missions diplomatiques ou consulaires.....	128
ii.	Le bénéficiaire d'un « statut privilégié »	129
§ 3.	L'exclusion des personnes occupées dans des centres de formation professionnelle pour demandeurs d'emploi	131
§ 4.	L'exclusion des personnes occupées dans les ateliers protégés (supprimée en 1989)	132
§ 5.	Le personnel subventionné des établissements d'enseignement libre subventionnés	132
§ 6.	Les travailleurs sous contrat ALE.....	134
§ 7.	Le travail associatif, les services occasionnels entre citoyens et l'économie collaborative organisée par l'intermédiaire d'une plateforme électronique agréée	134
Section 3.	Le champ d'application territorial	137
§ 1.	Le ressort territorial du Conseil national du travail	137
§ 2.	Le ressort territorial des commissions paritaires	138
§ 3.	Le ressort territorial de la négociation au niveau de l'entreprise	139
§ 4.	L'application des dispositions des conventions collectives de travail (belges) aux travailleurs transnationaux	140
Conclusion	142

L'action en justice des organisations représentatives dans le cadre de la loi du 5 décembre 1968 (art. 4) : quand le droit social anticipe les évolutions du droit judiciaire... 145

ÉLISE DERMINE ET SOPHIE REMOUCHAMPS

Introduction	146
Section 1.	L'action en justice des organisations représentatives : entre droit de la procédure civile et droit collectif du travail.....	149
§ 1.	Le droit de la procédure civile et les actions en justice des groupements.....	149
a)	L'intérêt et la qualité, conditions de recevabilité de l'action : rappel des principes.....	150
b)	Exception : l'attribution légale de la qualité à agir.....	153

c)	Les actions des groupements en défense d'intérêts individuels d'autrui ou d'intérêts collectifs	155
d)	Action en défense d'intérêts individuels d'autrui et représentation en justice.....	161
e)	Les actions en justice des organisations syndicales.....	164
§ 2.	Le droit collectif du travail et le régime juridique des conventions collectives de travail.....	167
a)	Les parties signataires des conventions collectives de travail : le monopole des organisations représentatives....	167
b)	Le contenu des conventions collectives de travail : la dualité des dispositions normatives et obligatoires	169
c)	L'effet dit « réglementaire » des dispositions normatives de la convention collective.....	171
d)	Le régime juridique des conventions collectives de travail : une approche collective des relations de travail ..	172
Section 2.	Présentation générale de l'article 4 de la loi du 5 décembre 1968 : une disposition, deux actions.....	174
§ 1.	Les litiges visés	175
a)	Le droit d'action « dans les litiges auxquels l'application de la loi donnerait lieu »	176
b)	L'action « pour la défense des droits des membres »	185
§ 2.	Les caractéristiques communes.....	188
a)	Un texte d'interprétation stricte.....	188
b)	Les titulaires des actions.....	191
c)	La représentation en justice de l'organisation représentative	194
Section 3.	L'action des organisations représentatives en défense des droits de leurs membres : qualification et élaboration d'un régime juridique.....	197
§ 1.	Essai de qualification à partir des certitudes : une action d'intérêt collectif en défense de droits d'autrui.....	198
a)	Dégager les certitudes à partir du texte et des travaux préparatoires	198
1.	Une action ayant pour objectif l'effectivité des conventions collectives de travail	198
2.	Une action propre de l'organisation représentative	199
3.	Une action qui ne met pas en cause le droit du membre d'agir individuellement	200

b)	Qualifier l'action en confrontant les certitudes à la typologie des actions de groupement en droit de la procédure civile et au régime juridique général des conventions collectives de travail.....	202
1.	Une extension légale du droit d'agir	202
2.	Une action d'intérêt collectif en défense de droits d'autrui.....	203
3.	Une action distincte de l'action syndicale de substitution à la française	206
§ 2.	Dissiper les incertitudes à partir des certitudes : essai d'élaboration d'un régime juridique de l'action.....	210
a)	L'introduction de l'instance	211
1.	L'intérêt et la qualité à agir.....	211
2.	La compétence	215
i)	La compétence matérielle	215
ii)	La compétence territoriale.....	218
3.	L'objet de la demande.....	220
b)	Le déroulement de l'instance	228
1.	L'action individuelle « concurrente » des travailleurs...228	
2.	Les défenses.....	230
c)	Le jugement et ses effets.....	232
1.	L'autorité de la chose jugée	233
2.	L'exécution du jugement	233
	Conclusion	235

Le changement de commission paritaire dans le cadre de la réforme du paysage paritaire : une évaluation critique de la réécriture de l'article 27 de la loi du 5 décembre 1968.....

AMAURY MECHELYNCK ET THIERRY DUQUESNE

	Introduction	238
Section 1.	Le contexte de la réécriture de l'article 27 : la réforme du paysage paritaire	241
§ 1.	Un chantier ouvert depuis longtemps.....	241
§ 2.	Le rôle central des partenaires sociaux	243
§ 3.	Les trois axes de la réforme du paysage paritaire.....	244
§ 4.	En quoi la réécriture de l'article 27 s'inscrit-elle dans le cadre de la réforme du paysage paritaire ?.....	246

Section 2.

Description et évaluation du régime instauré par le nouvel article 27	249
§ 1. Le régime établi par le nouvel article 27	250
§ 2. Le champ d'application <i>rationae materiae</i> de l'article 27.....	252
a) L'ancien article 27	252
b) Le nouvel article 27.....	253
§ 3. Le champ d'application <i>ratione personae</i> de l'article 27	254
a) L'ancien article 27	254
b) Le nouvel article 27.....	256
§ 4. La forme de la décision de la nouvelle commission paritaire....	257
a) L'ancien article 27	257
b) Le nouvel article 27	257
§ 5. La distinction entre conventions conclues au sein de la nouvelle commission paritaire avant le passage et celles conclues après le passage	258
a) L'ancien article 27	258
b) Le nouvel article 27	260
§ 6. La date du 1 ^{er} janvier 2023	261
§ 7. Une donnée inchangée : l'application de l'article 23	265
Conclusion	267

**La sanction du non-respect, par l'employeur,
des obligations trouvant leur source dans des conventions
collectives de travail : questions choisies.....** 269

FABIENNE KÉFER ET AURIANE LAMINE

Introduction	270
Section 1. Les sanctions civiles du non-respect des conventions collectives de travail	272
§ 1. Le non-respect des clauses normatives collectives : un recours pour le travailleur lésé ?	274
§ 2. La condamnation à l'exécution en nature	282
§ 3. L'exécution par équivalent	287
a) La détermination du dommage.....	288
b) Le cumul des indemnités	296
Section 2. Les sanctions répressives et le non-respect des conventions collectives de travail	299

§ 1.	Le manquement en tant qu'infraction	300
a)	Qu'est-ce qui est punissable ?	300
b)	Qui est punissable ?	303
c)	Quelle est la sanction ?	304
§ 2.	Les conséquences sur les droits et obligations des parties au contrat de travail	306
a)	La sanction pénale influence l'administration et la charge de la preuve dans une procédure civile appuyée sur une méconnaissance d'une convention collective de travail	306
b)	La sanction pénale influence le délai de prescription de l'action civile née d'une méconnaissance d'une convention collective de travail	312
c)	La sanction pénale influence l'identité du débiteur	315
	Conclusion	317

Annexe : la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires	321
--	------------

Table des matières	339
---------------------------------	------------